

Réunion du Comité syndical du 29 janvier 2021

Nombre de membres du Comité syndical : 56 Nombre de conseillers en exercice : 56

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Présidente de séance : Johanna ROLLAND Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (27): Rodolphe AMAILLAND, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, François CHENEAU, Yan COURIO, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Aziliz GOUEZ, Franck HERVY, Florian LE TEUFF, Yvon LERAT, Catherine LUNGART, Pascal MARTIN, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, François OUVRARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, André SALAUN, David SAMZUN, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Bruno VEYRAND.

Absents et excusés (22): Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Laure BESLIER, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Yves HENRY, Jean-Pierre JOUTARD, Julie LAERNOES, Philippe LE CORRE, Sylvain LEFEUVRE, Barbara NOURRY, Céline PAILLARD, Stéphanie PAITIER, Jean-Claude PELLETEUR, Fabrice ROUSSEL, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Franckie TRICHET.

Absents et représentés (7): Delphine BONAMY donne pouvoir à Florian LE TEUFF, Michel GUILLARD donne pouvoir à Claire TRAMIER, Jean-Jacques LUMEAU donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Michel MEZARD donne pouvoir à Rémy NICOLEAU, Hervé NEAU donne pouvoir à Anthony DESCLOZIERS, Valérie OPPELT donne pouvoir à Marie-Annick BENATRE, Vincent PLASSARD donne pouvoir à Philippe EUZENAT

Toute correspondance doit être adressée à : Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire 2, cours du Champ-de-Mars 44 923 Nantes cedex 9 www.nantessaintnazaire.fr



Réunion du Comité syndical du 29 janvier 2021

Johanna ROLLAND

Bonjour. Malheureusement, les conditions sanitaires ne nous permettent pas de tenir en présentiel ce deuxième comité syndical du mandat, ce qui, nous en convenons tous, n'est pas le mode idéal pour faire connaissance. Je vous remercie de vous être rendus disponibles pour ce comité à l'ordre du jour allégé. Comme nous l'avions envisagé pour optimiser la mobilisation de chacun, il sera suivi de la première séance de notre atelier permanent qui permettra à ses membres de débattre des conditions d'organisation de nos futurs travaux.

En effet, ce premier semestre de l'année 2021 est, dans chacune de nos intercommunalités, dans un contexte difficile et incertain de crise sanitaire, consacré à définir nos priorités, le projet de mandat de nos communes, de nos intercommunalités. Nous devons également prendre ce temps pour, en cohérence avec ces projets, définir nos priorités au sein du Pôle.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, avec mes collègues présidents, confier à nos viceprésidents référents et au rapporteur général le soin de mener la construction de notre feuille de route collective. Aziliz Gouez, Michel Mézard, Nicolas Oudaert, Jean-Jacques Lumeau et Pascal Pras se sont déjà réunis deux fois pour commencer à débattre des sujets qui nous mobiliseront dans les mois qui viennent et vont poursuivre les débats avec vous dans le cadre de l'atelier permanent, puis du comité, et ce, dès le 11 mars prochain. Je les remercie pour ce travail engagé. Et, pour ceux qui ont pu se libérer, vous avez pu également participer au web-séminaire de vendredi dernier organisé sur l'urbanisme commercial avec M. David Lestoux.

2021 sera, pour l'équipe du Pôle, la première année dans ses nouveaux locaux situés allée Baco, à Nantes, proche de la gare. Cette équipe se renforce également sur la compétence énergie. Vous vous souvenez peut-être que nous nous étions dit que c'était un sujet sur lequel nous avions besoin de pouvoir avancer. Ce sera le cas avec l'arrivée de Jonathan Lefebvre, pour deux ans, dans le cadre du pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire, pour à la fois développer le potentiel d'énergie solaire mais aussi nous permettre de construire notre feuille de route collective dans ce domaine si important pour le futur.

En tant que syndicat mixte, le Pôle métropolitain, comme toutes les collectivités, doit tenir, dans un délai préalable de deux mois à l'adoption de son budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires. Bien entendu, ce débat, au vu du montant du budget et des compétences du Pôle, ne revêt pas la même force qu'au sein de nos communes et intercommunalités. Mais en ce début de mandat, il permettra à tous de comprendre comment fonctionne ce budget et d'apprécier la situation financière du Pôle.

Je voudrais insister, avant que Stéphane Bois, directeur du Pôle, ne vous le présente en détail, sur les grands axes du budget du Pôle, qui s'articulent autour de trois principes forts.

Le premier est celui de la solidarité. C'est le sens même du Pôle et de la manière dont il est constitué. Par sa compétence SCoT et ses actions, il est l'outil au service des cinq intercommunalités permettant de financer des études et projets qui concernent parfois l'ensemble de notre territoire mais aussi une intercommunalité ou une commune (Eau et paysages, Habitat périurbain, Ambition maritime...) Nous nous inscrivons bien dans une dynamique collective.

Le deuxième principe est celui de l'efficience, avec notamment ce que nous avions introduit ces dernières années, en l'occurrence, au-delà de la vocation qu'a le Pôle de travailler sur l'aménagement du territoire, sa vocation à être un accélérateur de certains projets concrets sur nos communes. En effet,



Réunion du Comité syndical du 29 janvier 2021

chacune de nos actions concourt à répondre à des enjeux précis et produit un effet de levier, notamment par la mobilisation de financements extérieurs.

Le troisième principe est celui de l'équité, puisque chaque intercommunalité contribue à hauteur de sa population mais aussi de ses ressources. Vous allez le voir, les bases de calcul des contributions de chaque intercommunalité au budget du Pôle n'avaient pas été mises à jour depuis 2014. Afin d'éviter d'avoir des sauts budgétaires importants, je vous propose, désormais, de mettre à jour annuellement ces taux

Voilà pour rappeler le cadre général dans lequel nous étions.

Désignation du secrétaire de séance

Johanna ROLLAND

Je propose qu'Aziliz Gouez soit nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Comité syndical du 15 octobre 2020

Johanna ROLLAND

Y a-t-il des remarques ou des observations sur ce compte rendu ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce compte rendu est adopté.

I. Délibération 2021-01 : Débat d'orientations budgétaires 2021

Stéphane BOIS

Dans la délibération de cadrage qui vous est proposée avant le débat, nous avons choisi de vous faire un petit historique rapide de ce qui constitue le fonctionnement du Pôle pour l'ensemble du mandat et de la façon dont est constitué l'apport des finances du Pôle métropolitain, et notamment, la question du pourcentage des contributions au budget du Pôle. Les parts pour 2021 ont fortement évolué par rapport à 2020, mais cela s'explique par le fait que dans nos statuts, le pourcentage des contributions de nos intercommunalités est déterminé pour moitié par le poids de population dans l'ensemble et pour moitié, par la richesse fiscale. Nous n'avions pas fait de mise à jour depuis 2014. En ce début de mandat, en 2020, nous procédons à cette mise à jour, ce qui engendre ce correctif assez important, puisque dès lors, Saint-Nazaire Agglomération passe de 15,90 % à 17,35 %, la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres passe de 3,98 % à 4,86 %, le Pays de Blain passe de 1,10 à 1,27 % et Estuaire et Sillon, de 3,67 à 4,21 %. La contribution de Nantes Métropole diminue, passant de 75 à 72 %. Cela veut dire que de manière comparative, les quatre autres EPCI ont connu une croissance démographique et de richesse d'intensité plus importante que Nantes Métropole. Désormais, nous vous proposons d'appliquer strictement à la lettre les statuts, ce que nous n'avions pas forcément fait pour éviter de petits chiffres après la virgule, et de procéder annuellement à cet ajustement. Les évolutions seront probablement de deux chiffres après la virgule.

Deuxième élément, lorsque l'on regarde l'historique du mandat passé, rapporté au nombre d'habitants, le taux d'effort global des cinq intercommunalités est de l'ordre de 1,15 € par habitant sur l'ensemble du mandat, avec parfois des années où il est un peu supérieur. Ainsi, en 2016, il était de 1,26 € par habitant.



Réunion du Comité syndical du 29 janvier 2021

Ce chiffre résultait de la mise en révision du schéma de cohérence territoriale, qui demandait un effort plus important pour l'ensemble des intercommunalités. Le tableau présenté traduit l'évolution du pourcentage, avec l'appel de fonds réalisé en 2020, à hauteur de 719 119 € pour Nantes Métropole, 164 406 € pour la CARENE, 41 153 € pour Erdre & Gesvres, 11 374 € pour le Pays de Blain et 37 948 € pour Estuaire et Sillon, et, dans la dernière colonne, l'évolution qui résulte de l'application du nouveau taux pour chacune des intercommunalités. Pour revenir sur le taux d'effort par habitant, en moyenne, sur les 417 périmètres de SCoT, en France – qui ne font que du SCoT, contrairement au Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire –, ce taux d'effort est de 1,05 € par habitant. Il est donc légèrement supérieur au sein de notre territoire, mais le Pôle métropolitain, en plus du SCoT, même d'autres actions. Il vous est proposé de garder cette ligne de taux d'effort autour de 1,15 € par habitant sur l'ensemble du mandat. Il nous semble possible de réaliser des choses avec ce niveau d'investissement.

S'agissant de la répartition des dépenses, la première dépense correspond bien entendu aux charges de personnel, sachant que nous avons une équipe de quatre permanents : Claire Mouliné, Laurie-Mai Denoux, moi-même et une assistante, Patricia Serré, et que nous sommes mis à la disposition du Pôle à 100 % par la CARENE. Nous avons également un chargé de mission « mobilités » qui est mis disposition par la CCEG pour un cinquième de temps plein. Et nous avons depuis cette année, comme le disait Madame la Présidente, un chargé de mission mis à disposition par Nantes Métropole pour deux ans dans le cadre du pacte de transition écologique post-Cordemais pour la question énergétique. La moitié de son salaire est subventionnée par l'État. Enfin, nous avons les services supports de la CARENE : ressources humaines, informatique, finances et comptabilité. Cette ligne « personnel » représente environ 360 000 € par an.

La dotation aux amortissements, que vous connaissez dans vos communes et intercommunalités, est une recette d'investissement qui est liée aux agences d'urbanisme, puisque nous versons aux agences d'urbanisme près de 400 000 € par an, répartis entre fonctionnement et investissement, la partie « investissement » étant relative à tous les travaux que font les agences pour le SCoT. En effet, le schéma de cohérence territoriale est l'un des patrimoines du Pôle métropolitain, en l'occurrence, un patrimoine immatériel.

Nous avons ensuite des provisions pour des études externes en fonctionnement. Pour ceux qui ont pu suivre le webinaire sur l'urbanisme commercial que nous avons organisé vendredi dernier avec M. Lestoux, ce type de prestation entre dans cette provision, qui est de l'ordre de 150 000 € chaque année.

Nous avons par ailleurs des frais de fonctionnement pour le Pôle, notamment la location de salles, les déplacements, la reprographie, des frais de locaux, qui font l'objet d'une nouveauté, cette année. En effet, nous avons un plateau de bureaux où nous espérons pouvoir vous accueillir et nous avons donc des frais de locaux qui n'existaient pas l'année précédente, puisque nous étions hébergés dans divers sites de Nantes Métropole et que nous n'étions donc pas regroupés. Il y a également une ligne que nous mettons systématiquement, de l'ordre de 30 000 €, qui concerne l'accompagnement juridique nécessaire, puisque nous gérons l'urbanisme commercial et le SCoT et que nous pouvons avoir des contentieux. Nous avons aussi une provision pour les interventions de la COPRE, la Cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux, qui est un service de Nantes Métropole qui intervient en cas de pollution sur demande du SDIS et dont le périmètre d'intervention a été étendu, au cours du mandat dernier, sur l'ensemble des communes du Pôle. Nous vous proposerons, au mois prochain, un webinaire spécifique à destination des adjoints à la sécurité de vos communes pour vous présenter le fonctionnement de la COPRE. Pour nous, c'est un engagement de l'ordre de 12 000 €



Réunion du Comité syndical du 29 janvier 2021

annuels, ce qui, du côté de la solidarité, est très raisonnable. Enfin, nous avons des adhésions à des organismes extérieurs : la Fédération nationale des SCoT, Novabuild, qui est un centre nantais régional de recherche sur l'habitat durable, la Maison de l'architecture des Pays-de-la-Loire – mais ce partenariat se terminera en 2021 – et un nouveau partenariat qui commencera en 2021 avec France urbaine, qui structure désormais, en partenariat avec les différentes associations de collectivités, notamment la DDCS, un réseau des 30 pôles métropolitains français. Nous adhérons donc aussi à ce réseau officiel. Pour terminer, vous voyez une toute petite ligne « prestations CARENE », qui est en train de s'éteindre, puisque nous rembourserons la CARENE à l'année N + 1. Cela concernait un véhicule, que nous avons rendu au mois de juillet dernier, ainsi que les téléphones portables, que nous prenons désormais sur notre propre budget. Cette lumière se terminera donc normalement au BP 2022.

Dans la répartition des dépenses d'investissement, le matériel de bureau et l'informatique occupent une très faible part, puisque nous avons normalement une provision de 5 000 € au cas où l'un des six ordinateurs tomberait en panne. En revanche, il y a un élément très important – et nous sommes allés sur place avec le président Nicoleau, au début du mois de septembre. Vincent Mauger, qui a réalisé les sémaphores, fera une esquisse sur une ruine, à Rohars, dans la commune de Bouée, pour compléter le réseau des cinq sémaphores. C'est un partenariat entre le Pôle métropolitain, le Conseil départemental, le Conservatoire du littoral et la Communauté de communes Estuaire et Sillon. Nous terminerons « Ambition maritime » avec la fin du marché subséquent et le lancement, par la CARENE, des appels à projets. Nous sommes donc bien dans le rôle d'impulsion du Pôle métropolitain qui, ensuite, donne le relais aux intercommunalités.

Dans les recettes d'investissement, nous retrouvons les éléments dont je vous parlais tout à l'heure sur la dotation d'amortissement, qui est une recette et qui correspond à tout le travail qui est conduit par les agences d'urbanisme sur la partie relative au SCoT et notamment, cette année, le volet littoral et le volet commerce. Enfin, nous clôturerons également « Eau et paysages » avec les subventions qu'apportera le Pôle à chacune de nos intercommunalités pour les opérations réalisées dans ce cadre, dont la dernière, celle de Nantes Métropole, sera livrée en 2022, puisque compte tenu de sa situation, en zone Natura 2000, a pris un peu plus de temps que les autres. Il y aura également le projet d'Erdre et Gesvres et le parcours d'Estuaire et Sillon en 2021.

En matière de recettes, les recettes de fonctionnement proviennent quasiment exclusivement de vos contributions, celle des intercommunalités, avec les chiffres que je vous ai indiqués. Nous bénéficions cette année d'un accompagnement dans le cadre des suites d'ÉcoCité, avec une subvention du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales à hauteur de 75 000 €, et des remboursements de la CARENE, de la Ville de Saint-Nazaire et de la Ville de Pornichet sur les dépenses que nous avons effectuées l'année dernière pour « Ambition maritime ».

Johanna ROLLAND

Merci, cher Stéphane, pour l'ensemble de ces éléments. Y a-t-il des questions, des interventions, des demandes de précisions ?

Nicolas OUDAERT

J'ai une petite question au sujet des provisions par EPCI. Monsieur le Directeur, pouvez-vous me préciser si le critère de la population est le seul critère ?



Réunion du Comité syndical du 29 janvier 2021

Stéphane BOIS

Non. Le poids relatif de chaque EPCI dans l'ensemble en matière de population compte pour moitié. Pour l'autre moitié, c'est le poids relatif à la richesse fiscale. C'est inscrit dans nos statuts.

Nicolas OUDAERT

Merci pour ce rappel.

Claude AUFORT

Pourquoi y a-t-il uniquement des mises à disposition de postes par la CARENE ?

Stéphane BOIS

Il n'y a pas uniquement la CARENE. C'est pour une grande part la CARENE, parce que c'est historique. Cela date de la création du syndicat mixte du SCoT, en 2003 : c'était un choix fait par les élus de l'époque, dont Joël Batteux et Jean-Marc Ayrault, qui a été confirmé en 2014 par la présidente et par David Samzun, lors de l'installation. Et petit à petit, nous structurons un outil collectif avec des mises à disposition également d'autres intercommunalités. C'est le cas avec l'arrivée de Jonathan Lefèvre, qui est mis à disposition par Nantes Métropole, et c'est le cas aussi, de manière plus limitée, puisque c'est un jour par semaine, de Wilfried Braud, de la CCEG. Pour d'autres intercommunalités, les effectifs des services techniques permettent difficilement de mettre du personnel complémentaire à disposition. C'est donc une raison historique. Vous aurez d'ailleurs à vous prononcer sur la nouvelle convention de mise à disposition de personnel, puisque celle qui lie le Pôle à la CARENE prendra fin au 31 décembre 2021.

Johanna ROLLAND

En l'absence d'autres questions, je vous propose de mettre les orientations budgétaires aux voix, sauf s'il y a une opposition manifeste à la proposition de mettre aux voix de manière collective et que quelqu'un demande, comme le requiert le cadre juridique, que je fasse un appel nominal de chacun des élus présents pour qu'il fasse part de son vote. Sauf objection, nous procéderons par vote global, comme de coutume.

Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

II. Délibération 2021-02 – Budget : autorisation d'engagements de liquidation et de mandatements des dépenses d'investissement 2021

Johanna ROLLAND

Cette délibération très technique permet d'engager des dépenses en section d'investissement sans avoir à attendre le vote du budget primitif, qui est prévu le 11 mars prochain. Dans les faits, cette autorisation va surtout permettre d'engager notamment des dépenses de finalisation des équipements informatiques du personnel et de solder les participations du Pôle aux études de maîtrise d'œuvre du projet « Eau et paysages » évoqué par Stéphane Bois précédemment.

Y a-t-il des questions sur la délibération ? Il n'y en a pas. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.



Réunion du Comité syndical du 29 janvier 2021

III. Délibération 2021-03 – Avis sur le projet de SAGE Estuaire de la Loire

Johanna ROLLAND

Il s'agit de l'avis proposé par le Pôle métropolitain sur le projet de SAGE de l'estuaire de la Loire. Chacun d'entre nous mesure comment notre géographie, notre identité sont marquées par cet estuaire que nous avons en commun, pour bon nombre d'entre nous. Je ne vais pas revenir ici sur tous les enjeux de cet estuaire, mais nous voyons bien qu'il a à faire face à de multiples défis. Que ce soit sur la question hydraulique, sur la montée des niveaux, sur la garantie de ses fonctions humaines, absolument essentielles, nous avons collectivement à nous préparer à une stratégie ambitieuse sur ces différents défis, en lien avec nos voisins. Je pense notamment à ce qui se travaille du côté du Pays de Retz. Avec ces éléments-là, l'équipe du Pôle et les équipes de nos intercommunalités respectives ont engagé un certain nombre d'échanges techniques. Nous avons clairement fixé, dans cet échange technique préalable, l'objectif d'améliorer la qualité de nos eaux. C'est l'un des éléments qui arrivent en tout premier lieu, et de préserver cette ressource essentielle. La délibération qui vous est proposée et que je vais laisser Claire Moulinié vous présenter dans le détail prend en compte très clairement les positions respectives des uns et des autres, qui ont été préparées et énoncées dans les échanges préalables.

Les différentes remarques sont toutes détaillées dans la note de synthèse que vous avez dû recevoir en amont les uns et les autres.

Claire MOULINIE

Cette délibération propose de donner un avis sur le projet de SAGE Estuaire de la Loire qui a été arrêté. Il faut rappeler que le SCoT doit être compatible avec les quatre SAGE qui concernent son territoire, dont le plus important est celui de l'estuaire de la Loire, les trois autres étant celui de la Vilaine, celui de la Sèvre nantaise et le SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Gand Lieu.

Le SAGE Estuaire de la Loire concerne notre périmètre, mais il est beaucoup plus large, puisqu'il concerne 158 communes. Cet outil a été mis en révision en 2015. Il est aujourd'hui proposé pour avis aux PPA.

Nous vous proposons, dans le délibéré, de donner un avis favorable sur ce document, assorti de remarques qui sont concordantes, puisque nous avons échangé collectivement avec chacune des intercommunalités qui ont été saisies pour faire remonter l'ensemble des sujets qui paraissaient importants.

Il y a trois dispositions sur lesquelles nous souhaitons émettre des remarques. La première porte sur la question de l'organisation de la gouvernance de l'estuaire, puisque dans le projet de SAGE, la structure porteuse du SAGE est désignée comme coordinatrice sur la mobilisation et l'animation d'un réseau d'acteurs, mais aussi sur l'élaboration d'une stratégie sur l'estuaire de la Loire. Nous souhaitons rappeler, dans l'avis, que la structure porteuse du SAGE contribue à la stratégie sur les champs qui relèvent de ses compétences, mais nous proposons une gouvernance élargie qui s'appuie notamment sur les structures porteuses de SCoT, donc le SCoT Nantes Saint-Nazaire mais également le PETR du Pays de Retz, et sur les intercommunalités concernées.

La deuxième disposition sur laquelle nous souhaitons attirer l'attention porte sur un point de détail, mais qui peut être important dans sa déclinaison dans le SCoT, notamment sur l'intégration des cours d'eau



Réunion du Comité syndical du 29 janvier 2021

et des trames vertes et bleues des SCoT, sur lesquelles il pourrait être identifié une bande de protection de 35 m sur les axes majeurs. Nous demandons des précisions sur ce point.

La dernière disposition sur laquelle nous souhaitons interpeller porte sur les inventaires des zones humides, notamment du fait qu'il existe une cartographie assez précise dans le SAGE. Or nous souhaitons alerter sur la nécessité d'actualiser cette cartographie avec les inventaires locaux, notamment en raison de zones qui sont déjà urbanisées ou en cours d'expertise, et de donner un caractère informatif à cette liste en renvoyant systématiquement aux inventaires locaux, beaucoup plus précis, réalisés dans les intercommunalités.

Enfin il y a une dernière remarque, qui est également importante mais beaucoup plus globale : la nécessité d'assurer la cohérence inter-SAGE dans l'écriture des règles et des orientations. Nous sommes d'autant plus concernés que nous avons quatre SAGE à intégrer.

Johanna ROLLAND

Merci, Claire, pour cette présentation. Y a-t-il des questions, des demandes de précisions, des réactions? Il n'y en a pas. Je vais donc mettre la délibération aux voix. J'invite le Comité syndical à émettre un avis favorable sur le projet de SAGE présenté, assorti des remarques qui ont été mentionnées. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée.

Nous arrivons à la conclusion de notre comité. J'en profite pour vous indiquer les dates des prochains comités syndicaux, qui, désormais, sont systématiquement suivis de séances de l'atelier permanent, dont je dirai un mot dans un instant pour partager avec ceux qui y sont engagés des éléments de débat, de contenu, des éléments de fond complémentaires de notre projet de territoire, dans la suite des séances du Comité syndical, qui sont nécessairement soumises à un certain nombre d'éléments de formalisme juridique et financier.

Les dates des prochaines réunions du Comité syndical sont le 11 mars 2021, en matinée, avec, à l'ordre du jour, qui reste provisoire, l'adoption du règlement intérieur, l'adoption du budget primitif 2021, l'avis du Pôle métropolitain sur le projet de SRADDET, au sujet duquel nous avons reçu un courrier de la présidente de la Région, et les débats qu'il est nécessaire d'avoir entre nous sur les premiers éléments de notre feuille de route.

J'évoque aussi d'ores et déjà le fait qu'une séance est calée le 2 juillet, dans l'après-midi.

L'atelier permanent va se dérouler à l'issue de cette réunion du comité syndical. Sous le pilotage de Pascal Pras, les vice-présidents de nos intercommunalités se sont déjà réunis deux fois pour commencer à élaborer la stratégie collective, la feuille de route qui sera la nôtre. Merci à vous, Aziliz Gouez, Michel Mézard, Nicolas Oudaert, Jean-Jacques Lumeau et Pascal Pras, pour cet engagement qui doit être pour nous un point d'appui absolument indispensable pour verser ensuite vos éléments de discussion dans la stratégie collective qui sera la nôtre.

Globalement, sur ces enjeux et sur les éléments de méthode à venir, est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Je n'en vois pas. Avant de laisser celles et ceux qui sont mobilisés par l'atelier permanent y basculer et de souhaiter une bonne continuation à tous les autres, j'en profite pour passer une petite information : nous accueillons ce soir, à la Métropole nantaise – cela devait être un accueil physique mais ce sera



Réunion du Comité syndical du 29 janvier 2021

en visioconférence –, Rob Hopkins, qui est l'initiateur des Villes en transition. Vous êtes évidemment toutes et tous les bienvenus à cette conférence publique sous format de webinaire, puisque ces enjeux de fond sont des enjeux qui sont évidemment dans nos projets de territoire respectifs mais aussi dans ce que nous avons à faire dans la logique de complémentarité et de réciprocité qui nous est chère.

Merci à l'équipe du Pôle et bonne continuation à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.